

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.085

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 20 OCTOBRE 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 20 OCTOBRE 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EXTENSION DES OFFICES DE L'ECOLE LA CLAIRIERE
MARCHES DE TRAVAUX LOTS N° 1, 3, 5 et 6

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du du 04 septembre 2004, le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux relatifs à l'extension des offices de l'Ecole La Clairière hormis pour les lots n° 1 et 3 qui ont nécessité le recours à la procédure par voie de marchés négociés.

Par ailleurs, en raison de son départ à la retraite, Monsieur GABOREAUD vient d'informer la Ville de ROYAN par courrier du 14 octobre 2004 qu'il ne serait pas en mesure de réaliser les travaux afférents aux lots n° 5 et n° 6 pour lesquels ses offres avaient été retenues.

Ainsi, au vu de ces éléments, la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 19 octobre 2004 a décidé :

- de retenir le classement proposé par la personne responsable du marché pour les lots n° 1 et 3 et d'attribuer ainsi les marchés :

- . lot n° 1 : Entreprise MAZURIER pour un montant de 62.269,24 EUROS TTC
- . lot n° 3 : Entreprise SITRAL pour un montant de 29.014,48 EUROS TTC

- de retenir les offres classées mieux disantes après celles de l'Entreprise GABOREAUD défaillante soit :

- . lot n° 5 : Entreprise GOURAUD pour un montant de 26.145,39 EUROS TTC
- . lot n° 6 : PARVAUD CERAMIQUE pour un montant de 21.732,62 EUROS TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir pour les lots n° 1, 3, 5, 6 avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de l'extension des offices de l'Ecole La Clairière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 octobre 2004 concernant les lots n° 1, 3, 5 et 6 nécessaires à l'extension des offices de l'Ecole La Clairière,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :
- lot n° 1 : Ent. MAZURIER pour un montant de 62.269,24 EUROS TTC
- lot n° 3 : Ent. SITRAL pour un montant de 29.014,48 EUROS TTC
- lot n° 5 : Ent. GOURAUD pour un montant de 26.145,39 EUROS TTC
- lot n° 6 : Ent. PARVAUD CERAMIQUE pour un montant de 21.732,62 EUROS TTC
- D'imputer les dépenses sur le Budget Communal 2004 article 2313 251.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 octobre 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS